



**La force de tous  
les agents de la DGFIP**

## **LIMINAIRE DU CHSCT DU 20/10/2020**

Mme la Présidente,

Nous ne pouvons ouvrir ce CHSCT sans évoquer la situation sanitaire, laquelle se dégrade et amène notre région à passer en zone d'alerte maximale et la mise en application de nouvelles mesures restrictives. Aménagement d'horaires, rotation des équipes, télétravail, protection des personnes vulnérables (ASA) sont des mesures essentielles et primordiales qui doivent être favorisées. Pour Solidaires Finances, le bon sens et intelligence doivent prévaloir quant à la déclinaison des décisions nationales et n'interdisent pas des décisions locales plus protectrices tant pour les agents que pour les usagers. Tout doit être fait pour éviter la propagation du virus.

Pour éviter la saturation des hôpitaux, le gouvernement interdit les activités sociales, culturelles, sportives... En revanche, nous sommes sommés d'aller au travail et de prendre les transports bondés. De plus, les protocoles sanitaires dans les écoles, qui sont devenues pour ce gouvernement que de simples «garderies», sont allégés pour permettre au plus grand nombre d'aller «au turbin». Sans oublier que la gestion de cette crise sanitaire se fait également au prix d'un renforcement du contrôle social et de l'autoritarisme de l'État.

Contrairement à ce qu'il prétend, ce gouvernement ne gère, en aucun cas, cette crise sanitaire dans l'intérêt général, pour la préservation de la santé du plus grand nombre. En effet, dès la rentrée, alors que la 2<sup>i</sup>e vague était annoncée, ça n'a pas empêché la fin de la suspension du jour de carence et le retour au travail des collègues fragiles et /ou vulnérables.

La crise sanitaire, nous annonçait-on, devait marquer une rupture avec le contenu et les méthodes éculées des réformes menées par ce Gouvernement et ceux qui l'ont précédé. Elle aurait fait prendre conscience du rôle fondamental des services publics pour affermir le lien social, répondre aux besoins des usagers et amortir les effets de la crise. Rien de tout cela ! Le plan de relance ignore les services publics qui continueront donc bel et bien d'être détruits, privatisés et dégradés.

Dans son allocution du 16 mars dernier, le Président de la République, avec cette emphase surjouée et pathétique qui le caractérise, déclarait : «Le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant. Nous serons plus forts moralement, nous aurons appris et je saurai aussi avec vous en tirer toutes les conséquences, toutes les conséquences.»

Les paroles ne suffisent pas, il nous faut maintenant des actes !

Solidaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90

[solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solidairesfinancespubliques59@gmail.com](mailto:solidairesfinancespubliques59@gmail.com)  
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Après l'imposition forfaitaire unique et la suppression de l'ISF, les premiers de cordée, comme d'habitude, sont les premiers bénéficiaires des mesures gouvernementales avec la distribution de centaines de milliards d'allègements d'impôts sans aucune contrepartie en matière d'emplois ou d'augmentation de salaires!

En revanche, les premiers de corvée attendent toujours une reconnaissance des efforts consentis lors de la 1ère vague qui aurait dû se traduire par une augmentation de salaires, une augmentation conséquente du Smic, des recrutements importants dans le milieu hospitalier...

Si le gouvernement affirme que les agents publics sont exemplaires voire, des héros et des héroïnes, il leur refuse pourtant une revalorisation du point d'indice. Il faut rappeler que les agents publics ont perdu 25 % de leur pouvoir d'achat en 20 ans ! Sans compter le vol des RTT et l'attribution de primes à une minorité, ce qui a grandement détérioré l'ambiance dans les services.

Les réformes menées à marche forcée détruisent un peu plus l'organisation des services et ne permettent plus aux usagers qui en ont le plus besoin, d'y accéder.

Ainsi, la démétropolisation s'inscrit pleinement dans une réorganisation totale de l'administration et répond à une commande politique.

Toutes les administrations sont concernées, les destructions s'accélèrent, sans détendre le calendrier, ni prendre le temps de tirer les enseignements de la période passée.

Ces réformes sur fond de suppressions d'emplois se font dans le plus grand mépris des agents, de leur santé et de leurs conditions de vie au travail.

Madame la Présidente, Alors que la circulation active du virus ou 2ème vague est repartie, nous constatons avec le temps un certain relâchement sur le port du masque dans certains services. Or, avec l'arrivée de l'automne, les risques sont accrus (aération des bureaux moins fréquente, présence dans les services plus importante, augmentation de l'accueil....). C'est pourquoi il est important de rappeler à tous que le port du masque est obligatoire notamment dans les lieux collectifs et qu'il est un des moyens indispensable pour lutter contre la propagation du coronavirus.

Si le port du masque reste à ce jour la meilleure protection, encore faut-il que les masques fournis respectent les normes et soient sans danger !

En effet, nous avons appris récemment que les masques en tissus de la marque DIM fournis par les administrations sont traités à la « zéolithe d'argent » un biocide considéré comme toxique pour la santé humaine et l'environnement ! L'agence européenne des produits chimiques décrit même ce produit comme « très toxique » et entraînant « des effets néfastes à long terme susceptibles de nuire à la fertilité. ». Pour Solidaires Finances, il est donc indispensable de doter les agents de masques aux normes en vigueur et considérés comme « un équipement de protection individuelle » au sens du règlement de l'union européenne.

En tant qu'acteur de prévention, ce CHSCT doit faire prendre toutes les mesures qui s'imposent et appliquer un principe de précaution. Le choix des équipements fournis aux agents ne doit pas répondre à une logique économique.

Solidaires Finances constate que la gestion de la crise à la DRFIP 59 est différente d'un site à l'autre, comme par exemple Roubaix et Tourcoing. Se pose la question de savoir si les procédures sont clairement établies et suffisamment portées à la connaissance des agents et de leurs chefs de service. Un mode opératoire doit être impérativement transmis à l'ensemble des services.

Solidaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90

[solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solidairesfinancespubliques59@gmail.com](mailto:solidairesfinancespubliques59@gmail.com)  
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

En effet, cet exemple, loin d'être un cas isolé, démontre à quel point les consignes ne sont pas claires.

Solidaires Finances s'interroge sur la différence de gestion des cas contacts effectuée par la médecine de prévention et par la CPAM.

En effet, il est surprenant, voire inquiétant, de constater que suite à la découverte d'un cas avéré de Covid 19 au CDFIP de Tourcoing la médecine de prévention ne considère pas les agents d'un même bureau « cas contact » alors que ces mêmes agents sont destinataires d'un message de la caisse d'assurance maladie les déclarant cas contact et les invitant à effectuer un test de dépistage.

Mieux que des discours de bonnes pratiques ou de bonnes intentions, Solidaires Finances attend des administrations représentées dans ce comité le respect total des protocoles mis en place, voire des mesures supplémentaires plus protectrices pour les agents.

Depuis le 29 août, Le gouvernement a instauré un nouveau décret qui modifie la liste des personnes dites « vulnérables ». Les pathologies retenues passaient donc de 11 à 4, balayant notamment le diabète, les antécédents cardiovasculaires ou l'obésité.

Solidaires Finances n'a cessé de s'opposer et de dénoncer ce décret qui positionne nos collègues en première ligne de cette seconde vague de la covid 19 ! A quoi bon les avoir placés en ASA pendant le confinement, pour que, quelques mois après, quand la pandémie reprend de l'ampleur, ils soient à nouveau au contact du virus et qu'ils prennent tous les risques. Ce nouveau décret avait pour seul but de renvoyer les agents sur leur poste de travail dès le lendemain !

Ce jeudi 15 octobre, le juge du conseil d'état a pris la décision de suspendre les articles de ce décret sur les critères de vulnérabilité : " le juge des référés estime que le Gouvernement n'a pas suffisamment justifié, pendant l'instruction, de la cohérence des nouveaux critères choisis".

Par conséquent, c'est le décret du 5 mai qui s'applique, avec la prise en compte des 11 pathologies.

Cette décision modifie donc radicalement le positionnement des agents vulnérables !

Solidaires Finances a pris l'initiative d'alerter les membres du CHSCT ce vendredi 16 octobre afin d'imposer ce point à l'ordre du jour de cette séance plénière. Il est impératif que les administrations prennent leurs responsabilités et nous apportent des réponses claires et précises.

Solidaires Finances exige le rétablissement immédiat a minima du télétravail des agents entrant dans le cadre des 11 critères ou s'il n'est pas possible, un placement en ASA. Il en est de même pour ceux qui cohabitent avec ces personnes : le télétravail doit être priorisé.

Pour Solidaires Finances, il est inadmissible de mettre en danger la santé des agents et de leurs famille pour une quelconque raison budgétaire !

Pour conclure, Solidaires Finances s'inquiète de l'ordre du jour pléthorique de ce CHSCT et constate l'absence de documents fournis par l'administration ou leur communication très tardive qui ne permet pas aux représentants des personnels de préparer sérieusement ce comité.

La crise sanitaire ne saurait être responsable de toutes ces dérives.

Solidaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90

[solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solidairesfinancespubliques59@gmail.com](mailto:solidairesfinancespubliques59@gmail.com)  
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)